

L'histoire suisse

Autor(en): **Dévaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **65 (1936)**

Heft 15

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ont chacun leur comité et leur rédacteur distincts. Si les circonstances le réclament, les deux comités de rédaction auront des réunions communes.

ART. 2. — Il paraîtra chaque année 14 numéros du *Bulletin* et 6 du *Faisceau*. Dans la règle, chaque numéro comprend 16 pages.

ART. 3. — Les annonces sont communes, mais le produit en revient à l'administration du *Bulletin* qui se charge de leur rédaction.

ART. 4. — Le *Bulletin pédagogique* conserve le droit de publier des articles pour la défense des intérêts matériels du personnel enseignant. De son côté, le *Faisceau mutualiste* peut insérer des articles pédagogiques et des articles en langue allemande.

ART. 5. — Chaque organe rétribue ses rédacteurs et ses collaborateurs respectifs.

ART. 6. — Tous les abonnés au *Bulletin* reçoivent, de ce chef, le *Faisceau* pour un même et unique prix d'abonnement annuel.

ART. 7. — La Société fribourgeoise d'éducation fait imprimer à ses frais les 6 numéros du *Faisceau*, compté à 16 pages. Tous les suppléments d'impression et tous les tirages supplémentaires du *Faisceau*, ainsi que leur expédition, sont à la charge de l'Association cantonale du corps enseignant.

ART. 8. — Les deux périodiques paraissent à des dates fixées d'un commun accord par les comités de rédaction.

ART. 9. — Le présent contrat est résiliable moyennant un avertissement préalable de six mois.

Fait à double à Fribourg, le 29 octobre 1936.

POUR LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION :

Le Président :

A. Savoy.

Le Secrétaire :

R. Progin.

POUR LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION CANTONALE DU CORPS ENSEIGNANT :

Le Président :

L. Descloux.

Le Secrétaire :

M. Brunisholz.

L'HISTOIRE SUISSE

Le jeune homme qui sort de l'école sait qu'il va bientôt être appelé par l'autorité militaire ; il devra quitter les siens, interrompre le travail de son métier, sacrifier le gain qu'il aurait pu recevoir. Dans peu d'années, il devra l'impôt de l'argent, qui lui semblera pénible et fort élevé, à lui qui est pauvre. Qui sait s'il ne devra quelque jour l'impôt du sang ? Tout cela, il ne l'offrira de bon cœur que s'il est convaincu qu'il doit l'offrir et que, par cette offrande, il grandit sa personnalité et son mérite.

Ni le service militaire ni l'impôt ne sont le tout de la vie civique, encore

moins le vote. En travaillant avec conscience de sa profession, en menant une conduite irréprochable, en sachant utiliser l'influence que tout homme honnête ne manque pas d'exercer autour de lui en faveur de la moralité et du bien commun, en élevant sa famille selon les traditions saines du pays et les préceptes de la religion chrétienne, un citoyen sert excellemment sa patrie, contribue à stabiliser l'ordre et la paix, assure sa prospérité présente et future, bien mieux et plus efficacement que par sa contribution momentanée et précaire à l'équilibre du budget, aux manœuvres bisannuelles de l'armée, à l'élection des députés les meilleurs. Et, servant son pays en son village, dans son milieu, c'est l'humanité qu'il sert et la chrétienté. Vouloir rendre meilleur le monde par le Christ, mais dans le lieu natal autour duquel rayonne la patrie historique, voilà, selon moi, la vraie mentalité « civique », celle qui convient à la jeune fille autant qu'au jeune homme. C'est pourquoi l'un et l'autre doivent s'instruire à l'école de notre patrie suisse qui réclame d'eux des devoirs de piété filiale à l'instar de leurs parents et de Dieu lui-même.

Pourquoi le jeune Fribourgeois appartient-il à la Confédération helvétique, voilà bien une réalité qui demande explication. Pourquoi doit-il se considérer concitoyen, solidaire jusqu'au débours de sommes lourdes, jusqu'à la mort volontairement offerte, des gens de Steckborn, de Zernez, de l'Onsernone, qui sont d'une autre race, qui parlent une autre langue, alors que ses cousins, les Savoyards du Chablais, n'ont droit qu'au traitement commun de la charité entre humains ? Pourquoi les premiers seuls sont-ils nos frères ? Pourquoi avons-nous à leur égard des devoirs effectifs ? Entre eux et nous, il y a un bien commun que nous avons l'obligation grave de sauvegarder et de promouvoir. Pourquoi ?

Notez-le, ce n'est point le passé qu'il s'agit d'expliquer, c'est le présent. Mais le présent n'est expliqué que par le passé. Il est donc nécessaire de décrire le concours des circonstances qui ont fait notre pays ce qu'il est, qui ont attribué le village à la Suisse et non à une autre nation.

N'accordons pas à l'enseignement de l'histoire plus de pouvoir qu'il n'en a ; ce n'est pas lui qui portera le jeune citoyen à vouer sa vie pour sa patrie ni à faire passer son intérêt particulier, si évident, si urgent, après l'intérêt général, toujours plus abstrait, paraissant moins pressant, auquel tant d'autres sont mieux à même de pourvoir. Des millions de jeunes soldats tombés au cours de la guerre mondiale, combien se sont sacrifiés sous l'unique ou du moins prépondérante action de leur manuel d'histoire ? Aucun, vraisemblablement. De nombreux marxistes s'acharnent à saper les institutions fondamentales de leur pays ; ils n'ignorent point son histoire ; ils la connaissent sûrement bien mieux que ne la connaissaient les obscurs héros de Morgarten, de Sempach, de Morat, qui sont morts pour la patrie.

Quand il s'agit de remplir véridiquement une feuille d'évaluation de l'impôt, de remettre à l'intendance militaire un cheval dont on a besoin pour les labours, d'élire le citoyen le plus digne en dépit d'avantages qu'on attendait d'un autre bulletin, de voter en faveur d'une loi qui prive de quelque notable bénéfice, c'est la conscience qui parle, c'est le patriotisme-vertu qui se traduit en acte. Quoique l'homme soit, de nature, un être social, il n'entre pas dans la collectivité nationale comme la fourmi dans la fourmilière sous l'empire d'une irrésistible tendance instinctive ; il s'intègre dans la nation par un acte de volonté. Sans doute, la naissance l'incorpore à un Etat : nation vient de *nasci*. Mais, arrivé à un âge où l'intelligence sait comprendre, où la conscience se convainc des obligations qui incombent à la personne humaine, il accepte pour sa patrie,

par raison et volonté, cette nation où il est né, avec ses frontières et ses institutions. On aurait tort, néanmoins, de croire que c'est l'histoire qui convainc la conscience des obligations de la piété patriotique ; c'est la morale et c'est la religion. L'histoire montre comment il est advenu que le lieu d'où l'élève est originaire appartient à telle nation, comment les frontières se sont fixées, comment les institutions politiques ont été créées, comment le présent du pays commande certaines décisions, dont la première est d'adhérer volontairement, généreusement, à la communauté nationale, d'en vouloir le bien le meilleur, d'y contribuer par l'ensemble de sa conduite et de son travail.

Il est loisible à chacun, en effet, de contrecarrer le jeu des organes sociaux, si l'intérêt individuel le sollicite, et la tentation est grande d'asservir à son profit, à celui de sa classe ou de son parti, les institutions nationales, les places dont dispose le gouvernement. Il ne suffit pas que le jeune homme, au sortir de l'école primaire, préfère son pays aux autres ; il faut qu'il le serve et non pas qu'il s'en serve. Les connaissances juridiques et administratives ne serviront qu'à mieux tourner les lois et les règlements pour éviter les pénalités, tant que, derrière l'intelligence qui comprend, on n'a pas gagné la volonté qui commande. La volonté elle-même ne résiste que mollement à la sollicitation d'un bénéfice possible et alléchant, si, au fond de la conscience, la notion de péché grave et de responsabilité devant Dieu ne rappelle concrètement, impérieusement, que l'obligation de remplir le devoir civique est une obligation de salut.

Le patriotisme est une vertu morale ; il relève de l'éducation de la volonté et, comme telle, est le fruit de la formation de la personne totale inspirée et animée de religion. En quoi l'instruction religieuse, qui prescrit au nom de Dieu de rendre à César ce qui est à César, est la première assise et la véritable base de l'éducation civique.

Il appartient à l'enseignement de l'histoire de dire à l'écolier quelle est sa patrie, jusqu'à quelles frontières elle s'étend, quels hommes, de ce fait, lui sont plus proches que les autres, dans cet amour que nous devons porter à tous, mais selon un ordre. Le but spécifique de l'enseignement de l'histoire, chez nous, me paraît être celui-ci : expliquer aux jeunes de nos villages, garçons et filles, comment il se fait que nous sommes devenus Fribourgeois et conséquemment Suisses, pourquoi nous devons étendre à la Suisse ces devoirs civiques que l'instruction religieuse nous apprend être ceux d'un citoyen soucieux de son salut. Voilà l'exacte signification de l'enseignement de l'histoire et sa justification. Quand on s'avisera que l'histoire n'a pas à renseigner sur le passé, mais à expliquer la réalité présente du pays, beaucoup d'événements et de leçons disparaîtront sans inconvénient du programme.

Le citoyen de l'Helvétie ne saurait se désintéresser du vaste monde, dont il est citoyen aussi. Il suffit qu'il sache qu'il ne servira jamais mieux l'humanité qu'en étant bon citoyen chez lui, qu'il n'en élèvera jamais plus efficacement le niveau culturel et moral qu'en étant, chez lui, de culture plus intelligente et de conduite plus morale. Il servira le monde en aidant son pays à remplir sa mission providentielle dans le monde, à enrichir le monde de ses qualités de race ou de tradition, à rendre au monde les offices que semblent indiquer sa position et sa composition. Le rôle de notre Suisse, au centre de l'Europe, est de servir la cause de la paix dans notre continent, d'être un trait d'union, un élément de bonne entente, entre les nations de races et de civilisations diverses qui nous entourent. Le rôle de Fribourg dans la Suisse, de la Suisse en Europe, il est possible de le faire comprendre aux élèves de notre canton, si nous prenons quelque peine pour l'expliquer.

Il est une douzaine de méthodes pour enseigner l'histoire, que les pédagogues énumèrent en les affublant de dénominations grecques impressionnantes. Ceci n'est point une méthode, mais un essai de programme, d'un programme qui me paraît pouvoir s'adapter facilement à la méthode en usage chez nous, qui s'est révélée bonne, si bien que nous n'avons aucun motif de changer. Fidèle au principe d'utiliser ce que nous avons sous la main, j'accepte méthode et manuel, me contentant d'indiquer comment on en peut tirer le meilleur parti.

L'histoire est enseignée comme branche particulière au cours supérieur seulement. N'ennuyons pas nos enfants de moins de douze ans de faits et de dates. Des récits historiques suffisent, lus ou contés comme des histoires. J'introduirais une dizaine de lectures historiques dans le programme des lectures obligatoires pour le cours moyen. Où les prendre ? Tout simplement dans le manuel du cours supérieur, que les élèves du degré intermédiaire emprunteront à leurs camarades du cours supérieur pour la circonstance. Introduction, lecture, explication, compte rendu, on suivrait la méthode de lecture en usage à ce cours. On pourrait insérer une dizaine de ces chapitres historiques dans notre livre de lecture du second degré, à l'occasion d'un nouveau tirage. Que le maître sache en sus conter de beaux récits qui seront entendus avec profit par toute l'école, qu'il en fasse faire par les élèves eux-mêmes comme causeries, comme comptes rendus de lectures libres, qu'il les autorise à en faire d'eux-mêmes, à les dramatiser.

Ces récits préparent l'imagination à la reconstruction du passé ; l'intelligence, à sa compréhension. L'enfant n'a pas le sens du passé ; le vieillard l'a, parce qu'il l'a vécu et qu'il peut le mesurer à la mesure de son existence. Les « histoires » aident l'écolier à s'imaginer le passé ; les images qu'il s'en forme l'inclinent à l'aimer. Or, il faut amener le futur citoyen à aimer sa patrie. Il l'aimera dans les images qu'il se fait de son passé. On ne saurait l'obliger à aimer ce qui est ennuyeux. Il est donc de toute importance que l'heure d'histoire suisse soit attendue avec désir, soit entendue avec plaisir. Les leçons affectives impressionnent davantage que les leçons cognitives, orientent dans le sens du cœur les forces obscures du sous-conscient qui ont une si puissante influence sur nos déterminations. L'antipatriotisme de plusieurs a peut-être trouvé son point de départ dans le dégoût suscité par des leçons d'histoire et surtout d'instruction civique mornes et rebutantes.

Selon notre tradition scolaire, les leçons systématiques d'histoire sont réservées au cours supérieur. Je m'en tiens au manuel, qui est récent et bon. Puisque les enfants de nos campagnes ne restent, de fait, que trois ans au cours supérieur, dans leur très grande majorité, nous sommes obligés de ramener à trois les quatre parties de notre livre d'histoire. Voici la division que j'ose suggérer à la sagesse de Messieurs nos inspecteurs, selon la division en trois « Plans » qui m'est chère, un par année scolaire :

PLAN I. — De la 1^{re} à la 21^{me} leçon, soit des origines à la formation stable de la Confédération des sept premiers cantons, noyau de notre Suisse.

PLAN II. — De la 22^{me} à la 36^{me} leçon, période de l'ancien régime des treize cantons, déchirements à l'intérieur, triomphes militaires à l'extérieur.

PLAN III. — De la 37^{me} à la 56^{me} leçon, soit de cette première tentative de révolution que fut la Guerre des Paysans à la Suisse démocratique et fédérative des vingt-deux cantons d'aujourd'hui.

Toutes ces leçons ne sont pas également importantes. On ne devrait, à mon avis, exiger l'effort d'explication de la part du maître, l'effort de mémorisation de la part de l'élève que pour celles qui relatent une modification essentielle des frontières ou du statut politique de notre pays. Cette modification serait retenue en une formule rigide, composée d'une date, du bref énoncé de l'événement et de sa signification. Cette formule devrait être apprise par cœur, régulièrement répétée, récitée avec la même inexorable littéralité que la table de multiplication et la règle des participes passés. L'intelligence de ces formules serait préparée par des leçons claires et vivantes. Les formules elles-mêmes seront peu nombreuses, moins de quinze par an. Les écoliers, qui à cet âge ont la mémoire la plus facile dont ils jouiront jamais, les apprendront en se jouant. Ils situeront les autres événements dans le temps par rapport à ces dates-là, avant ou après, celles-ci restant comme des points fixes où les rattacher. Naturellement, on donnera d'autres leçons que celles qui sont résumées en une formule ; on les fera réciter ; mais en liaison avec la leçon-formule la plus proche dans le temps ou sous le rapport de la cause à l'effet.

Voici les trois plans que j'établirais, si j'avais l'honneur d'être maître d'école, les dates que je choisirais, les formules que je leur adjoindrais comme indissoluble explication.

PLAN I

58 avant Jésus-Christ. Les Helvètes sont vaincus à Bibracte par Jules César et, de barbares, deviennent des civilisés sous la domination romaine.

450 après Jésus-Christ. Les Burgondes pénètrent dans notre pays, se mêlent aux anciennes populations, en gardent la langue populaire ou romane, tandis que les Allémanes s'installent à l'est de la Sarine et sont les ancêtres des Suisses allemands.

888. Fondation du deuxième royaume de Bourgogne, essai, qui ne dura que deux siècles et demi, d'un Etat autonome romand.

1157. Fondation de Fribourg par Berthold IV de Zæhringen, ville qui devient bientôt un Etat avec sa constitution, ses franchises et son autonomie.

1291. Alliance perpétuelle entre les pays d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ; les Confédérés commandent le passage du St-Gothard.

1315. Première victoire des Suisses sur les Autrichiens à Morgarten ; la lutte et le succès assurent la solidité de la jeune Confédération.

1332. Entrée de Lucerne dans la Confédération, tête ouest de la route du St-Gothard.

1351. Entrée de Zurich dans la Confédération, tête nord de la route du St-Gothard.

1352. Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération ; le territoire confédéré constitue une masse compacte sur la route du St-Gothard.

1353. Entrée de Berne dans la Confédération, qui atteint la frontière de la langue et de la race allemandes à l'ouest.

1386 et 1388. Les victoires de Sempach et de Næfels affranchissent de fait les Confédérés du joug de l'Autriche.

1415. Conquête de l'Argovie, premier bailliage commun des Suisses.

PLAN II

1476. Victoires de Grandson et de Morat sur Charles le Téméraire ; la Suisse se révèle aux étrangers comme une puissance militaire d'importance au centre de l'Europe.

1481. Diète de Stans. Grâce au bienheureux Nicolas de Flue, Fribourg et Soleure entrent dans la Confédération ; première expansion de la Suisse en pays romand.

1499. Guerre de Souabe contre l'empereur Maximilien ; la Suisse se détache de fait de l'Empire d'Allemagne.

1501. Entrée de Bâle et de Schaffhouse et en 1513 d'Appenzell dans la Confédération ; la Suisse atteint ses limites sur le Rhin, à l'est et au nord.

1512. A la suite des campagnes d'Italie, la majeure partie du Tessin devient bailliage commun à divers cantons suisses, introduisant dans la Confédération l'élément italien.

1515. A Marignan, glorieuse défaite des Suisses, qui vont désormais rester neutres dans les conflits européens.

1519. Zwingli prêche la Réforme à Zurich, rompant l'unité religieuse de notre patrie.

1536. Berne conquiert le Pays de Vaud et y introduit la Réforme protestante, tandis que Fribourg s'approprie les districts de la Broye, de la Glâne et de la Veveyse, qui restent catholiques.

1555. La Gruyère devient fribourgeoise.

1597. Saint Pierre Canisius meurt à Fribourg, après y avoir fondé le Collège St-Michel et sauvé la fidélité de la ville et du canton à la foi catholique.

1648. La Suisse est reconnue comme nation indépendante par les grandes puissances au traité de Westphalie, à la suite de la guerre de Trente Ans.

PLAN III

1653. Le major Davel est décapité à Lausanne ; dans divers cantons, les paysans, durement éprouvés par la crise économique, se révoltent contre les gouvernements aristocratiques, sont vaincus et punis.

1792. Les révolutionnaires français massacrent les soldats de la Garde suisse à Paris, victimes de la fidélité au serment qu'ils ont prêté au roi Louis XVI.

1798. Les armées révolutionnaires françaises envahissent la Suisse, renversent les gouvernements de tous les cantons, créent une République unitaire, si contraire au caractère et aux traditions de notre pays qu'elle ne dure que quatre ans.

1803. Napoléon I^{er} impose une constitution nouvelle, l'Acte de Médiation, rétablit les treize anciens cantons et en crée six nouveaux : Argovie, Thurgovie, St-Gall, Grisons, Tessin et Vaud, ce qui constitue la Confédération des 19 cantons.

1815. Après la chute de Napoléon, le Congrès de Vienne réunit à la Confédération les trois cantons du Valais, de Neuchâtel et de Genève ; il reconnaît et garantit la neutralité suisse.

1830. Dans la plupart des cantons, en particulier à Fribourg, le régime démocratique remplace le système aristocratique.

1848. A la suite de la guerre du Sonderbund, une nouvelle constitution est votée qui fait de la Suisse non plus une ligue d'Etats alliés mais un Etat fédératif avec Berne pour capitale.

1864. Henri Dunant fonde la Croix-Rouge à Genève, suggérant à la Suisse d'exercer une mission de paix et de charité entre les nations.

1871. La Suisse inaugure son rôle de paix et de charité en accueillant les réfugiés de l'armée française de Bourbaki.

1889. Georges Python, en fondant l'Université, assigne à Fribourg la mis-

sion de contribuer à la paix internationale par le contact entre professeurs et étudiants des nations les plus diverses et par la diffusion de la science dans l'esprit catholique.

De 1914 à 1918, la Suisse continue sa mission de paix et de charité en servant d'intermédiaire entre les nations belligérantes.

1920. La Suisse, entrée dans la Société des nations établie à Genève, y travaille au maintien de la paix en Europe et dans le monde.

Je ne tiens avec obstination ni à ces dates-là ni à leur rédaction. Je tiens à ce qu'un petit nombre de dates essentielles, à ce que quelques faits capitaux soient solidement fichés en la mémoire, où ils joueront le rôle d'ossature pour soutenir la substance des autres leçons. Presque toutes les dates que je propose sont de nature politique et militaire. Si on les omettait, les jeunes ne comprendraient pas comment la Suisse est devenue ce qu'elle est ; ce sont des événements dont les conséquences demeurent et continuent d'être du présent.

Notre enseignement fribourgeois de l'histoire comprend des leçons et des lectures. Les leçons expliquent plutôt les faits d'ordre politique et militaire. Les lectures exposent plutôt des événements d'ordre économique et culturel. Elles sont moins sèches que les leçons. Elles servent aussi à boucher les trous qui apparaissent entre les dates, encore qu'en histoire comme en géographie, comme en sciences naturelles, on ne saurait être nécessairement complet ni continu. Les lectures du manuel doivent être considérées comme des lectures ; on ne saurait les transformer en leçons proprement dites d'histoire. Elles sont traitées, selon les convenances du maître et les capacités des élèves, d'après les procédés de la lecture à haute voix ou selon ceux de la lecture silencieuse.

Les répétitions d'histoire porteront surtout sur les leçons, auxquelles il sera nécessaire d'ajouter quelques chapitres de lecture importants, mais non pas tous ; le maître doit être laissé juge du plus ou du moins.

La fiche est un excellent moyen de répétition personnelle. Un certain nombre de fiches contiennent des questions mélangées portant sur l'ensemble des faits expliqués ou lus au cours des années scolaires du cours supérieur. Les élèves, à certains moments libres (il faut savoir en ménager), vont prendre une fiche, y répondent par écrit de mémoire, puis vérifient leurs réponses dans leur manuel. Afin d'obliger les négligents eux-mêmes à répéter leur histoire, on pourrait « daltoniser » ces répétitions : tous seraient astreints à répéter leur histoire, moyennant tant de fiches par mois ; un contrôle très simplifié vérifierait cette tâche personnelle.

Pour l'histoire surtout, il est vivement recommandé au maître de recueillir avec diligence les gravures et les récits historiques, de les découper, de les coller dans des fardes. Celles-ci sont distribuées selon les trois plans dans des boîtes ou des casiers ; celles qui correspondent au plan de l'année sont mises à la disposition des élèves. Je sais qu'on y va puiser avec empressement et que, pour plusieurs, le casier n'est jamais assez fourni. Il faut encourager les écoliers qui se constituent une collection d'images historiques, une « bibliothèque » individuelle de fardes ; il s'en rencontre plus qu'on ne pense. La bibliothèque contiendra des livres historiques ; des fiches devraient indiquer où l'on peut lire (titre du livre, numéro du classement, page) tel récit correspondant à telle période ou à tel événement que l'on vient d'étudier dans l'enseignement systématique. Il se trouvera toujours des curieux pour y aller voir.

Les leçons bâtissent dans l'esprit des enfants comme une structure rigide, dont les lectures et les récits remplissent petit à petit les interstices. Les leçons

feront comprendre aux jeunes comment ils sont devenus citoyens de la nation suisse et comment la nation suisse est devenue ce qu'elle est. Les lectures collectives ou personnelles l'initieront aux particularités de civilisation, de mœurs, d'existence, aux diverses époques, la manière de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de cultiver les champs, de voyager, de rendre la justice, de se défendre contre les ennemis, les créations artistiques, les découvertes scientifiques, les manifestations de la vie religieuse. Les leçons exigent quelque tension d'esprit pour écouter, réfléchir, apprendre et réciter. Les lectures semblent plus aimables et s'adressent davantage à l'imagination et à la sensibilité.

Et l'histoire du canton ? Au fur et à mesure que se déroulent les événements, les maîtres renseignent leurs enfants sur ce qu'était alors Fribourg et aussi la région où est située l'école ; car tous les Fribourgeois ne se trouvaient pas du côté des Suisses à Laupen ni à Morat. La Broye, la Glâne et la Veveyse n'ont lié leur destinée à celle de Fribourg que depuis 1536 ; la Gruyère est demeurée comté souverain jusqu'en 1555. On soulignera le rôle de Fribourg, dès son entrée dans la Confédération, dans les événements dont on conte l'histoire ; on parlera des hommes importants, des jours de gloire et de deuil, des mœurs et de la civilisation de jadis. Par ailleurs, en même temps qu'on étudie la géographie du canton de Fribourg, au moins deux mois par an, on signale les monuments du passé qui restent un peu partout, et à ce propos on narre les faits qu'ils nous rappellent. Qu'on apprenne à connaître sur les monuments eux-mêmes, si on le peut, sur des gravures, des cartes postales, les arts de la guerre et de la paix, les costumes, les outils du travail, les moyens de transport, les légendes du pays aussi, soit par récits, soit par lectures silencieuses, les proverbes, le folklore. Cette histoire-là s'adresse au cœur plutôt qu'au cerveau ; elle se conte ; on ne la fait pas répéter ni réciter. Il est possible d'y intéresser l'école entière en la présentant en une causerie ingénieuse et vivante qui la rende accessible aux petits sans être fastidieuse aux grands. L'histoire qui forme la mentalité patriotique est plutôt celle-là que narrent les récits et les lectures, qui n'est ni répétée ni récitée. Les leçons en forme sont nécessaires ; elles sont comme la structure solide d'une instruction que notre temps exige de tous. Elles ne sont pas nécessairement les plus efficaces d'action et de dévouement. L'élégance du chapeau d'une coquette est en étroite dépendance de l'échafaudage des fils de fer et des tissus rigides qui le garnissent à l'intérieur. Qui donc prétendrait que le sentiment d'admiration ou de jalousie que produit le ravissant couvre-chef n'est l'effet que de son armature ?

L'attitude agissante du maître en face de ses élèves ne doit pas correspondre à ce souci : Comment leur faire apprendre le plus d'histoire ? mais bien plutôt à celui-ci : Comment, par l'histoire que j'enseigne, ferai-je de cet enfant un homme qui comprendra mieux son pays, le servira avec plus de cœur, dans le village où il est, où vraisemblablement il restera ?

E. DÉVAUD.

J O C, Jeunesse ouvrière catholique

On voudrait croire que ces trois lettres ne sont inconnues à personne d'entre les lecteurs du *Bulletin*. Après le Congrès mondial de Bruxelles en août 1935, après la participation d'un groupe de